



LA CHAUX-DE-FONDS

METROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui des

COMPTES 2013

(du 16 avril 2014)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

En exécution des prescriptions de l'article 57 de la loi sur les communes, du 21 décembre 1964, et de l'article 92 du règlement général de la commune de La Chaux-de-Fonds, du 28 septembre 1994, nous avons l'honneur de vous présenter les comptes de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour l'exercice 2013 ainsi que le projet d'arrêté relatif à leur approbation.

Vous trouverez ci-après :

- Le rapport du Conseil communal au Conseil général;
- Le rapport financier avec comparaison aux comptes de l'exercice 2012 et au budget 2013;
- Le projet d'arrêté.

Rapport du Conseil communal

Le résultat du compte général de l'exercice se présente comme suit :

- Le *compte de fonctionnement* présente un excédent brut de recettes de CHF 496'664.64. Ce résultat inclut des amortissements pour CHF 19'335'277.27, répartis comme suit :
 - Des amortissements ordinaires pour CHF 13'993'643.41;
 - Des amortissements complémentaires pour CHF 2'273'865.98;
 - Des pertes sur débiteurs pour CHF 3'067'767.88. Ce montant comprend pour CHF 2'400'619.31 de pertes liées aux impôts; la gestion de ces débiteurs est confiée au Canton. Ce chiffre est relativement stable depuis 2012.
- Ainsi, après avoir enregistré des résultats positifs en 2007 et surtout en 2008, puis négatifs en 2009 et 2010 suite à la crise économique, les chiffres sont à nouveau dans le noir depuis 2011. La Ville affiche pour l'exercice 2013 un excédent de recettes de CHF 496'664.64.

Le *compte des investissements* fait apparaître un montant de dépenses nettes de CHF 23'932'166.06 (voir annexe 5 et point 2 ci-après), ce qui correspond à 53.9 % des investissements nets figurant au budget 2013 (CHF 44'382'550.-).

- Le *compte des variations de la fortune* (voir annexe 7), qui comprend le résultat du compte de fonctionnement, le report du compte des investissements, la réalisation de terrains et les opérations de clôture, présente un excédent de recettes de CHF 496'664.64. La fortune au 31 décembre 2013 est portée à CHF 27'003'799.88, compte tenu également du gain de CHF 887'440.- réalisé sur la vente de l'immeuble Grenier 24.

Le Conseil communal constate à satisfaction que les dépenses ont bien été tenues dans les limites du budget. Les recettes fiscales 2013, bien que légèrement inférieures à celles enregistrées en 2012, attestent que la santé actuelle de l'industrie chaux-de-fonnière est bonne et ce malgré un prix du franc élevé. Elles traduisent également les effets positifs de la réforme de la fiscalité des personnes morales intervenue au plan cantonal. La bonne tenue des recettes sur les personnes morales ne compensait toutefois pas la diminution constatée pour l'impôt des personnes physiques due à l'introduction de la nouvelle loi les concernant.

1. Compte de fonctionnement

Par rapport au budget, le compte de fonctionnement 2013 présente une amélioration de CHF 495'724.64 et une détérioration de CHF 1'091'978.16 comparativement aux comptes 2012.

Les charges ont été bien maîtrisées. En effet, si elles sont supérieures de CHF 2'658'833.77 au budget, il faut relever les opérations suivantes qui ont été enregistrées dans le cadre des écritures de boucllement :

- Attribution à la provision pour contribution unique d'assainissement concernant Prevoyance.ne, soit une charge supplémentaire de CHF 700'000.-, représentant la part 2013 d'un montant qui devra être versé en 2019;
- Amortissements complémentaires pour CHF 2'273'865.98;
- Attribution de CHF 227'242.95 à la réserve pour fluctuation de valeur Prevoyance.ne.

En ce qui concerne les recettes fiscales, il faut relever que l'imposition des personnes morales présente une diminution de CHF 2'777'153.50 par rapport au budget et de CHF 212'620.22 par rapport au comptes 2012. L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques présente également une péréjoration de CHF 237'245.15 par rapport au budget et de CHF 2'397'993.52 par rapport au comptes 2012. L'impôt sur les frontaliers enregistré pour l'année 2013 se monte à CHF 12'298'000.- contre CHF 12'833'000.- pour le budget, soit une surestimation de CHF 535'000.-; pour information, l'impôt définitif effectivement reçu concernant la masse salariale 2012 s'élève à CHF 12'945'152.-.

Les impôts et tout particulièrement ceux payés par les personnes morales, étant étroitement liés à la conjoncture, l'équilibre structurel des finances communales doit toujours être un objectif.

1.1 Améliorations et détériorations : écarts entre les comptes 2013 et le budget 2013

1.1.1 Charges de personnel

Ces charges ont, dans l'ensemble, été bien maîtrisées. Cette rubrique présente une diminution brute de CHF 111'297.92.

1.1.2 Biens – services et marchandises

Cette rubrique présente une amélioration brute de CHF 1'045'173.56. Ce montant est constitué de divers écarts en plus ou en moins avec un impact peu important globalement.

1.1.3 Intérêts passifs

Cette rubrique se monte à CHF 10'551'764.28 et présente un écart favorable de CHF 1'335'317.75 en comparaison des comptes 2012, ainsi qu'une amélioration de CHF 387'915.72 par rapport au budget. Celui-ci a été établi sur la base des derniers comptes bouclés à l'époque, soit ceux de l'exercice 2011.

Suite à la crise financière intervenue à fin 2008, les banques centrales ont injecté beaucoup de liquidités sur les marchés financiers et ont maintenu les taux de référence à des niveaux extrêmement faibles. Cette situation, qui a perduré en 2013, a contribué au maintien des intérêts passifs aux niveaux actuels. Une hausse des emprunts de CHF 18'237'880.- au passif du bilan est constatée en 2013; celle-ci est essentiellement due à l'emprunt que la Ville a dû contracter pour financer le montant de CHF 17'740'500.- versé le 6 janvier 2014 dans le cadre de la recapitalisation de Prevoyance.ne

1.1.4 Amortissements

Cette rubrique présente une augmentation des amortissements de CHF 1'695'687.27 par rapport au budget qui peut être détaillée comme suit :

	Ecart			Comptes 2012 CHF
	Comptes 2013 CHF	Budget 2013 CHF	budget / comptes CHF	
Amortissements - patr. administratif	13'847'271.41	14'839'560.00	-992'288.59	12'886'950.65
Amortissements - patr. financier	146'372.00	320'530.00	-174'158.00	213'650.00
Correction globale amortissements	-	-1'270'000.00	1'270'000.00	-
Pertes sur débiteurs	3'067'767.88	3'749'500.00	-681'732.12	2'511'759.67
	17'061'411.29	17'639'590.00	-578'178.71	15'612'360.32
Amortissements financés par la réserve pour mesures anticycliques	-	-	-	-2'389.15
Amortissements complémentaires	2'273'865.98	-	2'273'865.98	6'405'031.15
Amortissements	19'335'277.27	17'639'590.00	1'695'687.27	22'015'002.32

Les amortissements comprennent les éléments particuliers suivants qui expliquent en grande partie cette augmentation :

- Les comptes 2013 étant bénéficiaires, le Conseil communal a procédé à des amortissements complémentaires de non-valeurs pour un montant de CHF 2'273'865.98.

1.1.5 Subventions accordées

Cette rubrique présente une amélioration de CHF 50'644.27.

1.1.6 Attributions aux financements spéciaux

Cette rubrique présente une détérioration de CHF 2'363'387.75. Ce dépassement s'explique notamment par les éléments suivants :

- Attribution à la réserve Step, CHF 263'214.97;
- Attribution à la réserve déchets ménages, CHF 600'854.58;

- Attribution 2013 à la réserve déchets entreprises, CHF 232'778.74
- Attribution à la Provision pour contribution unique d'assainissement (CHF 700'000.-) pour la part 2013 du montant qui devra être versé en 2019;
- Attribution 2013 (CHF 227'242.95) à la réserve fluctuation de valeurs Prevoyance.ne.

1.1.7 Impôts

Cette rubrique présente une détérioration de CHF 2'638'062.09 par rapport aux comptes 2012.

Comparativement au budget, un écart défavorable de CHF 2'982'696.65 est constaté. Celui-ci comprend entre autre une diminution de CHF 2'777'153.50 sur les personnes morales, de CHF 882'712.- pour l'impôt sur les frontaliers (y compris rectificatif de l'année précédente – CHF 347'712.-) et une amélioration de CHF 1'756'212.95 sur les revenus et la fortune des personnes physiques.

Pour rappel, les collectivités publiques comptabilisent - avec le système postnumerando - les acomptes facturés pour l'année courante complétés - en plus ou en moins - par la différence entre taxation et tranches provisionnelles de l'année précédente.

Bien que le système s'applique aux personnes physiques et aux personnes morales, l'expérience démontre que ces dernières présentent une volatilité élevée de leurs résultats imposables, donc des impôts qu'elles paient.

La nouvelle législation sur les personnes morales prévoit une diminution progressive des taux, qui pourrait être compensée par une augmentation de la masse des bénéficiaires imposables des entreprises, ainsi que par la fin des exonérations fiscales. L'augmentation globale des recettes provenant des personnes morales depuis l'introduction de la nouvelle loi, ne compense toutefois pas la diminution constatée entre 2012 et 2013 concernant les impôts des personnes physiques qui bénéficient de nouveaux allègements.

1.1.8 Revenu de biens

Cette rubrique présente des recettes supérieures de CHF 989'330.84 par rapport au budget. Cette situation est notamment due aux améliorations/détériorations suivantes :

- Dividende reçu de Viteos SA (+ CHF 389'550.-);
- Recettes immeubles du patrimoine financier (+ CHF 188'040.97);

1.1.9 Subventions acquises

Cette rubrique présente une amélioration de CHF 1'978'598.21. Elle comprend notamment la redistribution du Fonds de répartition intercommunal PM (personnes morales) pour CHF 3'790'036.- qui représente les effets positifs de la réforme fiscale au plan cantonal.

1.2 Récapitulation des écarts entre les comptes 2013 et le budget

	CHF	CHF
<u>Améliorations courantes:</u>	CHF	
Biens, services et marchandises	1'045'173.56	
Intérêts passifs	387'915.72	
Amortissements	578'178.71	
Dédommagements à des collectivités	17'657.35	
Produits des patentes et concessions	65'765.09	
Revenus des biens	989'330.84	
Contributions de tiers	2'217'223.73	
Dédommagements de collectivités	2'237'328.69	
Subventions acquises	1'978'598.21	9'517'171.90
<u>Détériorations courantes :</u>	CHF	
Charges de personnel	-111'297.92	
Subventions accordées	-220'895.58	
Attribution financements spéciaux	-1'436'144.80	
Recettes fiscales	-2'982'696.65	
Parts à des recettes	-584'534.26	
Prélèvement financements spéciaux	-434'769.12	-5'770'338.33
Améliorations nettes		3'746'833.57
<u>Eléments extraordinaires / hors exploitation :</u>		
Amortissements complémentaires	-2'273'865.98	
Attribution à la réserve fluctuation de valeurs Prevoyance.ne	-227'242.95	
Attribution à la provision pour contrib. unique d'assainissement 2019 Prevoyance.ne	-700'000.00	
Attribution à la Fondation Favre-Robert-Guyot-Bingguely	-50'000.00	-3'251'108.93
Améliorations ressortant des comptes 2013 par rapport au budget		495'724.64

1.2.1 Résultat économique

Récapitulation des écritures de bouclage et extraordinaires :

		CHF
Bénéfice présenté dans les comptes 2013		496'664.64
<u>A ajouter :</u>		CHF
Amortissements complémentaires	2'273'865.98	
Attribution à la Provision pour réserve fluctuation de valeur Preyovance.ne	227'242.95	
Attribution à la Provision pour contribution unique d'assainissement 2019 Preyovance.ne	700'000.00	
Attribution à la Fondation Favre-Robert-Guyot-Binggely	<u>50'000.00</u>	<u>3'251'108.93</u>
Résultat "économique" 2013 (bénéfice)		<u><u>3'747'773.57</u></u>

2. Compte des investissements

La comparaison des montants réels 2013 avec le budget et les comptes 2012 se présente comme suit :

	Comptes 2013	Budget 2013	Ecart budget / comptes	Comptes 2012
	CHF	CHF	CHF	CHF
Investissement brut	29'604'322.38	53'166'550.00	-23'562'227.62	36'794'935.20
- Recettes	-5'672'156.32	-8'784'000.00	3'111'843.68	-4'747'904.23
Investissement net	<u>23'932'166.06</u>	<u>44'382'550.00</u>	<u>-20'450'383.94</u>	<u>32'047'030.97</u>
<u>dont :</u>				
<i>Reprise des immeubles de la société immobilière Bloc 30 SA</i>	<u>-</u>			<u>5'163'724.00</u>
<i>Investissements financés par réserve mesures anticycliques</i>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-2'389.15</u>

Les engagements pris d'investir annuellement des montants importants pendant une certaine période devraient impliquer une augmentation des dépenses d'amortissements et de la charge d'intérêts.

Il est à noter encore qu'à fin 2013, l'endettement brut est de CHF 400'750'670.- contre CHF 382'512'790.- à fin 2012, soit une augmentation de CHF 18'237'880.-. Il faut toutefois relever que nous avons bénéficié de taux d'intérêts favorables pour les nouveaux engagements pris. De plus, les investissements réalisés concernent en grande partie des retards d'entretien, le Conseil communal étant par ailleurs attaché à la rentabilité des investissements.

3. Compte des variations de la fortune et endettement

La fortune de la Ville qui était de CHF 25'619'695.24 au 1^{er} janvier 2013, est portée à CHF 27'003'799.88 au bilan arrêté au 31 décembre 2013 (voir annexe 7). On relève donc une augmentation de CHF 1'384'104.64, correspondant à l'excédent de recettes 2013, soit CHF 496'664.64 et au gain de CHF 887'440.- réalisé sur la vente de l'immeuble Grenier 24.

L'évolution peut être présentée comme suit :

	CHF	CHF
Fortune au 1er janvier 2013		25'619'695.24
<u>A ajouter:</u>		
Excédent recettes 2013	496'664.64	
Gain sur vente immeuble Grenier 24	887'440.00	1'384'104.64
<u>A déduire:</u>		
Fortune au 31 décembre 2013		27'003'799.88

Le Conseil communal est attaché à maintenir un niveau de fortune qui lui permette de faire face aux aléas conjoncturels.

4. Viteos

Les comptes de fonctionnement qui concernent Viteos peuvent être résumés comme suit :

	Comptes 2012	Budget 2013	Ecart	Comptes 2012
	CHF	CHF	budget / comptes	CHF
Charges:				
Eclairage public - Energie	388'472.90	499'000.00	-110'527.10	463'312.15
Eclairage public - Mandat	1'057'446.45	1'037'000.00	20'446.45	956'061.22
Total charges	1'445'919.35	1'536'000.00	-90'080.65	1'419'373.37
Recettes:				
Intérêts facturés à Viteos	728'478.60	728'200.00	278.60	1'198'615.90
Dividende Viteos	1'947'750.00	1'558'200.00	389'550.00	1'558'200.00
Redevance	2'918'581.65	2'850'000.00	68'581.65	2'825'916.34
Solde fusion	-	-	-	1'231'200.00
Total recettes	5'594'810.25	5'136'400.00	458'410.25	6'813'932.24
Recettes nettes	4'148'890.90	3'600'400.00	548'490.90	5'394'558.87

Les recettes nettes en provenance de Viteos SA sont en augmentation de CHF 548'490.90 par rapport au budget.

Le Conseil d'administration de la société a chargé la Direction de Viteos SA de travailler dans le sens d'un maintien des recettes nettes versées aux collectivités partenaires.

5. Conclusion

Les comptes 2013 sont le reflet du climat favorable qui prévaut actuellement dans l'économie de notre région. Cette situation économique positive explique d'ailleurs en partie l'augmentation importante de la population et du nombre d'emplois de notre ville, ce dont le Conseil communal se réjouit.

L'impôt enregistré sur les personnes morales en 2013 est très proche du montant ressortant des comptes 2012. Il est toutefois inférieur aux attentes du Conseil communal, ce qui démontre que la volatilité des résultats des entreprises est importante et que la prévision est difficile.

Une diminution des impôts sur les personnes physiques est constatée en comparaison avec l'année précédente; celle-ci était attendue et fait suite à l'introduction de nouveaux allègements pour les familles.

Les montants reçus du Fonds de répartition intercommunal PM (personnes morales) attestent par ailleurs des effets positifs de la réforme fiscale au plan cantonal. Pour mémoire, le Conseil communal rappelle que le régime transitoire a pris fin au 31 décembre 2013. Dès 2014, le nouveau système validé par le Grand Conseil entre en vigueur.

Dans le contexte actuel, le Conseil communal est satisfait de présenter des comptes 2013 qui font l'objet d'un écart positif de près de CHF 495'724.65 par rapport au budget. Même si le résultat économique est en retrait par rapport à l'année 2012, il reste cependant favorable.

Il tient à en remercier toutes celles et tous ceux qui ont apporté leur contribution: entreprises et citoyens ayant participé à la bonne marche de l'économie locale, collaborateurs de la Ville, dont le travail efficace a permis une gestion rigoureuse. Ces remerciements d'adressent en particulier à celles et ceux qui ont contribué aux succès des grandes opérations de l'année écoulée.

La ligne de conduite du Conseil communal qui consiste à travailler depuis plusieurs années à la fois sur un contrôle des dépenses et un maintien d'une substance à même de faire évoluer positivement les recettes, a permis de poursuivre une politique ambitieuse garantissant l'attractivité de notre ville. L'exécutif aura pour ambition dans les années à venir, de travailler sur l'attractivité de la ville, avec des projets importants tels que le nouveau centre aquatique des Mélèzes, les rénovations de la Place de la Gare et de la Salle de musique, les premières constructions au sein du futur quartier Le Corbusier, le développement des infrastructures scolaires et le projet Zoo-Musée.

La présente législature continue sur un résultat positif malgré des investissements importants. Ces investissements se poursuivront, afin de maintenir et de développer les infrastructures de la Ville et de lui assurer la vision d'avenir souhaitée.

Le Conseil communal entend néanmoins maintenir la rigueur de gestion imposée depuis quelques années. Cette politique est notamment motivée par les importants risques financiers auxquels la Ville devra faire face dans les années à venir. Dans ce cadre, outre les incertitudes conjoncturelles, il y a lieu de tenir principalement compte des risques liés à une éventuelle reprise de l'inflation, à une augmentation de la dette et des taux d'intérêts, à la nécessité de recapitalisation de Prevoyance.ne, ainsi qu'aux modifications législatives.

L'attractivité toujours aussi importante de notre cité démontre l'importance de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour l'ensemble de l'Arc jurassien et le Canton de Neuchâtel. Le Conseil communal entend dès lors tout mettre en œuvre afin de maintenir et de développer notre collectivité. Il maintient son désir d'offrir à la population des prestations de qualité à savoir un espace valorisé, du travail, une offre culturelle et des services de proximité, dignes d'une Ville dynamique.

Le Conseil communal entend donc poursuivre les réformes en cours et invite l'ensemble des groupes du Conseil général à s'associer à sa volonté, de façon à ce que les efforts déployés permettent de relever les défis qui attendent la Métropole horlogère.

C'est dans cet esprit, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, que nous vous invitons à accepter les comptes de l'exercice 2013, en adoptant l'arrêté joint au présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	Le chancelier
Pierre-André Monnard	Thibault Castioni